



Vol de chequier par un membre de la famille.

Par **ctpimousse**, le **26/01/2009** à **09:26**

je me suis fait rescement voler mon chequier par ma soeur qui s'en ai servi et l's integralement vider. pourriez vous me dire si il existe une date a partir de laquelle je ne peut plus porter plainte contre elle ? car on a trouver un accord, mais je ne lui fait pas entierement confaiance. dans l'attente de vous lire , je vous prie d'agreer mes salutation distinguees.